

2008/166 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES MAITRES D'OUVRAGE DES RESEAUX DE CHALEUR (AMORCE) (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En sa qualité d'adhérente à cette association, la Ville de Lyon doit désigner un représentant à l'Assemblée Générale dans le collège des Collectivités Territoriales ;

Je vous propose la candidature de Mireille ROY. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désignée pour représenter la Ville de Lyon aux Assemblées Générales de l'Association des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, des Réseaux de Chaleur et de Froid, de l'Energie et de l'Environnement. – AMORCE

- Mireille ROY.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB